

***L'APESM est une association de professionnels, agissant bénévolement, désireux d'échanger et de partager leurs pratiques professionnelles.
L'APESM n'est pas un syndicat professionnel.***

L'association est ouverte

- Aux personnes physiques ou morales habilitées par l'autorité compétente à pratiquer l'évaluation des activités et de la qualité des prestations et établissements et services visés à l'article 312-1 du CASF. Les personnes morales sont représentées par leur représentant légal ou statutaire ou par toute personne dument mandatée.
- Aux professionnels exerçant l'évaluation des activités et de la qualité des prestations et établissements et services et qui répondent aux conditions d'exercice définies règlementairement.

Objet de l'association

Cette association a pour objet de :

- Représenter les professionnels exerçant au sein des organismes habilités et les organismes habilités à pratiquer l'évaluation des activités et de la qualité des prestations telle que définie à l'article L.312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles pour les établissements et services visés à l'article 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- Promouvoir la qualité de l'exercice évaluatif au travers de toute action concourant à son évolution

Nos moyens d'action

Pour réaliser son objet social, l'association engagera toute action concourant aux objectifs suivants :

- Aider au développement de la professionnalisation des acteurs de l'Evaluation Sociale et Médico-Sociale
- Se positionner comme un partenaire des institutions et autorités publiques en contribuant aux discussions et en participant à la réflexion sur l'évolution de l'évaluation sociale et médico sociale
- Assurer le relais de l'information auprès des adhérents de l'APESM, voire auprès de tout acteur du secteur
- Collaborer au développement d'outils méthodologiques et à la capitalisation des expériences
- Faire valoir la contribution des organismes habilités à l'instauration effective d'une démarche qualité au sein des ESSMS

BULLETIN D'ADHÉSION 2024

à renvoyer par mail à l'adresse suivante : secretariat@apesm.fr

Adhésion en qualité d'organisme évaluateur accrédité ou ayant reçu la recevabilité opérationnelle ou en cours de démarche.

Nom de l'organisme :	Numéro d'accréditation :
Nom et prénom du représentant :	Adresse :
Tél :	Email :
Montant de l'adhésion : 10 €	

Adhésion en qualité de professionnel exerçant une activité d'évaluation

Nom et Prénom :	Adresse :
Tél :	Email :
Montant de l'adhésion : 10 €	

Date d'adhésion :

Signature

Sauf opposition de votre part dûment formulée, vos coordonnées figureront dans l'annuaire partagé des adhérents, à disposition dans le site en cours d'actualisation, et sur demande de l'un de nos adhérents.

Je refuse que mes coordonnées figurent dans l'annuaire partagé et qu'elles soient diffusées aux adhérents

Règlement à effectuer impérativement par virement en identifiant votre société/nom sur le compte ci-dessous :

Identifiant national de compte bancaire

Banque	Guichet	N° compte	Clé RIB	Devise	Domiciliation
10278	07961	00020574801	52	EUR	CCM MARSEILLE STE MARGUERITE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN	BIC
FR76 1027 8079 6100 0205 7480 152	CMCIFR2A